A652

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
05 AVR. 2011
36000 CHATEAUROUX

SAS ABC EMBALLAGE

2 bis rue Montaboulin

36000 CHATEAUROUX

Rapport du Commissaire aux apports sur les apports relatifs à la constitution de la SAS

Gérard MARCON

Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

4 rue St Martin - 41110 SEIGY
Tél. 02 54 75 16 93 - Fax. 02 54 75 11 75

Gérard MARCON

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

4 rue St Martin
41110 SEIGY

TéL : 02 54 75 16 93
Fax : 02 54 75 11 75

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Monsieur,

En votre qualité d'associé de la SAS ABC EMBALLAGE vous avez, par un acte en date du 4 mars 2011, procédé à une requête auprès du Tribunal de Commerce de Châteauroux visant à ma nomination en qualité de commissaire aux apports, avec pour mission :

- d'apprécier et d'évaluer les apports en nature qui seront réalisés par M. David NARDY-BLANC à la société ci-dessus,
- de ces évaluations, constatations et avis, dresser un rapport qui sera annexé aux statuts de ladite société.

Ma nomination a été faite par le Tribunal de Commerce de Châteauroux par ordonnance du 9 mars 2011.

Pour l'accomplissement de ma mission, vous m'avez fait remettre les pièces nécessaires à l'exécution de ma mission.

J'ai eu également toutes possibilités d'examiner les documents relatifs aux apports devant être réalisés au 31/12/2010.

A - EVALUATION DES APPORTS

I - <u>Apports réalisés par M. David NARDY-BLANC</u> :

Ces apports seront réalisés par M. David NARDY-BLANC, marié le 22 mai 2010 avec Mme Dominique GUIGNOLET, sous le régime de la communauté légale.

.../...

M. David NARDY-BLANC exploite, à Châteauroux (36), un fonds de distribution de produits et machines d'emballage, et prestations de service rattachées. Il est à ce titre immatriculé au RCS de Châteauroux sous le numéro 439 784 885.

Les éléments apportés comprennent :

Eléments incorporels :

- Clientèle et droit au bail.

Ces éléments sont décrits et valorisés dans l'acte d'apport pour 50 000 €.

Eléments corporels d'exploitation :

- Véhicule	3 000,00 €
- Matériel informatique	900,00 €

Ces éléments sont décrits et valorisés dans l'acte d'apport pour un total de 3 900 €.

Eléments financiers :

Néant.

Sur ces bases, l'actif brut apporté de l'activité commerciale est évalué globalement à 53 900 €.

II - <u>Prise en charge du passif</u> :

Néant

Aucun passif n'étant pris en charge par la société, l'apport net s'élèvera donc à la somme de 53 900 €.

L'évaluation a été réalisée en fonctions des éléments fournis et valorisés par M. David NARDY-BLANC, et n'appelle pas d'observations particulières quant à leurs montants.

Il n'existe pas, à ma connaissance, de contrat de crédit bail en cours à la date de l'apport.

La consultation des états de nantissements et de privilèges n'entraîne aucune modification des valeurs ci-dessus, et de plus, l'apporteur prend l'engagement de rapporter mainlevée de toute éventuelle inscription, à première demande.

En conclusion aucune autre remarque particulière n'est à formuler quant aux évaluations retenues.

B - REMUNERATION DES APPORTS

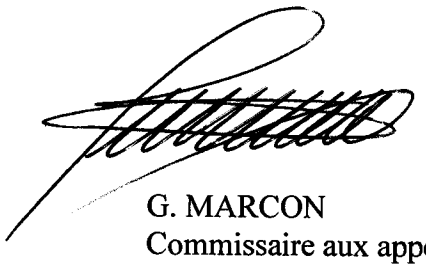
En rémunération des apports nets ci-dessus, il a été décidé d'attribuer à M. David NARDY- BLANC 539 actions d'une valeur de 100 € chacune entièrement libérées par l'apport.

.../...

C - AVANTAGES PARTICULIERS

L'acte d'apport ne prévoit aucune clause particulière attachée aux actions nouvelles créées à l'occasion de l'apport à l'exception des modalités, charges et conditions énumérées dans ledit contrat d'apport et généralement admises en pareilles circonstances.

Fait à Seigy,
Le 15 mars 2011



G. MARCON
Commissaire aux apports